

*Remaniement de la carte électorale—Suspension*

ment des intérêts communs ou différents des habitants des diverses régions de la province, qui, selon la Commission, rendent un remaniement nécessaire ou souhaitable. Je pense qu'il s'agit de bons critères lorsqu'ils sont convenablement appliqués.

● (1750)

Quant à ce qui a été fait lors du dernier remaniement, aux commissaires actuels et le travail que nous les avons vu faire dans les diverses provinces, je n'ai pas eu l'occasion d'analyser cela province par province, mais je sais à peu près ce qui s'est passé dans la province la plus vaste, c'est-à-dire l'Ontario.

Premièrement, il y a eu la publicité faite à ce sujet. Les commissaires ont bien veillé à souligner la nature du travail qu'ils entreprenaient et à renseigner entièrement les membres du Parlement et le public en les avertissant à l'avance de la nature du processus et de leurs droits. Nous nous souvenons tous du premier appel d'offres et des cartes qui ont été publiées à grands frais, dois-je ajouter, dans les journaux du pays au moment où les divers commissaires ont présenté leurs rapports.

Un autre avantage du système, c'est qu'il fait participer entièrement le public. J'ai été impressionné par la manière dont les commissaires ont procédé aux audiences publiques, par la façon dont ils ont essayé de communiquer avec le public pour lui dire qu'il avait le droit de venir exprimer son point de vue sur la façon dont les limites électorales devraient être établies et sur ce qui conviendrait le mieux à sa région. Je sais que des milliers de gens au Canada ont l'impression d'avoir participé au remaniement de la carte électorale grâce aux méthodes suivies par les commissaires des diverses provinces.

Tout cela est salubre, selon moi, pour la démocratie. En outre, on se rend compte, d'après quelques seconds rapports des commissaires, qu'ils ont prêté une oreille attentive à la population. Je suis frappé des nombreuses occasions au cours desquelles les commissaires ont accepté des recommandations, sans parti pris, et ont cherché à répondre aux besoins non seulement des représentants élus à la Chambre mais des candidats défaits des nouveaux candidats ou encore des particuliers. Je crois que tout cela est salubre.

Enfin, nous disposons selon moi d'un horaire raisonnable pour la mise en œuvre de la redistribution. Il ne s'agit pas de la lier à telle semaine ou tel mois, mais avec un peu de patience, la population et nous saurons à quel moment se terminera le processus, quand les nouvelles frontières entreront en vigueur et quand les Canadiens participeront à des élections selon une nouvelle carte électorale, de façon assez sûre, beaucoup plus sûre, je crois, que si tout le système avait été laissé au gré du processus politique ou à quelque nouvelle méthode que le gouvernement aurait pu inventer et présenter à la Chambre l'automne prochain.

Je m'inquiète à la pensée que cette initiative signifie peut-être que certains députés n'approuvent pas tous les principes fondamentaux de la mesure à l'étude. Je pense—et je le dis carrément—qu'il y a des députés qui, tout en admettant la proportion de 25 p. 100, refusent de croire que la représentation proportionnelle puisse faire partie de la loi canadienne. C'est une erreur à mon sens et je crois devoir le dire.

[M. Atkey.]

Un des droits fondamentaux d'un individu dans une société libre consiste à pouvoir participer au processus politique sur le même pied, que ses concitoyens. Qu'il s'agisse d'un rural ou d'un citadin, d'un agriculteur ou d'un locataire d'une tour à appartements, qu'il demeure dans un village de pêcheurs ou dans un hôtel particulier de trois étages au centre de Toronto, c'est un Canadien et les décisions prises à Ottawa le concernent. Son intérêt individuel a de l'importance. La mesure dans laquelle la Chambre perpétue le système qui réduit la valeur de son vote à plus de 25 p. 100, proportion permise actuellement, est loin d'être salubre pour la démocratie et pour le Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Atkey:** Qu'il me soit permis de parler en tant que député d'une circonscription urbaine, et je vais être très franc. Ma circonscription, en plein cœur de Toronto, une des plus grandes villes au pays, est une des plus petites circonscriptions de la ville, tant sur le plan géographique que sur le plan démographique. Pour être franc, je n'ai pas à faire face aux problèmes de mes collègues de Peel-Sud (M. Blenkarn), de York-Scarborough (M. Stanbury) ou de York-Nord (M. Danson). Eux ont à faire face à des problèmes graves, d'une nature différente, dans leurs circonscriptions respectives.

Je m'intéresse aux gens qui vivent dans les villes, en règle générale, et aux politiques urbaines. Du fait que nous allons déroger au principe de la représentation selon la population, les modes d'action politique particuliers à Ottawa n'auront plus aucun rapport avec les citadins. C'est à mon avis, une situation malsaine. La Chambre, me semble-t-il, de moins en moins de rapport avec l'évolution réelle du pouvoir des villes. Nous pouvons voir, je pense, se dessiner l'avènement du gouvernement municipal et d'améliorer la qualité des hommes politiques municipaux.

Je crois que les gouvernements provinciaux sont beaucoup plus au fait des problèmes urbains que le gouvernement central. Dans la mesure où le gouvernement et sa politique deviennent de plus en plus étrangers à la population des villes, nous contribuons encore plus à la désintégration et à la fragmentation de notre pays. Je répète que cela est malsain.

Les problèmes dont j'ai parlé—et le remaniement de la carte électorale prévue par la loi actuelle en présente—ont été très bien exposés par certains députés relativement à l'Alberta, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. On pourra avoir des difficultés du fait que certaines provinces perdent des circonscriptions et on pourra peut-être trouver une formule qui donne justice jusqu'à un certain point à la population de ces provinces, mais je ne permettrai pas qu'on se serve de ce genre de problèmes comme excuse pour modifier le principe essentiel de la loi de 1964 qui, à mon avis, est encore une des réussites politiques majeures du Parlement de cette époque à laquelle on devrait laisser le temps de faire ses preuves. Ce remaniement était impartial, de façon générale, et je crois que nous devrions tous avoir le courage de dire qu'il faut laisser au mécanisme le temps de faire ses preuves. C'est seulement la deuxième fois qu'on met en branle ce mécanisme. Lui avons-nous facilité les voies, lui avons-nous donné une bonne chance?